





























L'Eure-et-Loir en transition : des modèles de production créateurs de richesse locale





LE CONSTAT : L'EURE-ET-LOIR EST UNIE PAR SOI ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Que fédère un département si mobile, aux identités territoriales marquées (la Beauce, le Perche, le Dunois, Chartres, etc.)? À cette question, les acteurs euréliens investis dans cette démarche répondent par un attachement presque unanime au caractère agricole et industriel de l'Eure-et-Loir, qu'ils souhaitent voir perdurer. Cet attachement n'est pas sans raison. Si la place de ces activités n'est plus celle d'autrefois, elles restent encore largement supérieures à la moyenne nationale : représentant 21% des emplois du département (18% pour l'industrie et 3% pour l'agriculture), elles placent l'Eure-et-Loir parmi le premier tiers des départements avec la part d'économie dite « productive » la plus importante. Mais plus que l'importance de ces activités à l'échelle départementale, c'est leur répartition équilibrée sur l'ensemble de l'espace eurélien qui est significative. Avec 84% de ses sols dédiés à l'agriculture, c'est le 8e département le plus agricole de France (et le premier en part de « surface agricole utile » !). On trouve également une concentration importante d'emplois industriels dans toutes les parties du territoire : le long des franges franciliennes, dans la couronne chartraine et le Drouais, et même dans le Perche. Autrement dit, tous les territoires euréliens partagent sous une forme ou une autre un vécu productif.

Cela aurait pu ne plus être le cas. Alors que l'Eure-et-Loir fut après-guerre une terre de production nationale, du fait du développement d'un modèle agricole productiviste et de l'accueil de la « décentralisation industrielle » d'entreprises parisiennes, la pérennité de ces activités a été mise à mal dès la fin des années 1980, où se combinent mouvements de délocalisation et perturbations régulières des cours céréaliers. Pour rester suffisamment compétitif sur le marché économique mondial, les acteurs euréliens opèrent au début du siècle une transition : côté agricole, les cultures se diversifient, en même temps que les modes et circuits de production ; côté industriel, des associations économiques se créent avec l'appui des acteurs publics pour fédérer les entreprises de la cosmétique (« Cosmetic Valley » créée en 1994) et de la pharmaceutique (« Pôle Pharma » créé en 2002), et les aider à atteindre une certaine masse critique pour mieux rayonner.

Aujourd'hui, l'Eure-et-Loir est à l'aube d'une deuxième transition, plus profonde encore que la précédente, où sont en jeu non seulement l'adaptation des acteurs

économiques à des nouveaux processus de production industriels et agricoles (qui intègreront certainement demain les potentiels de l'intelligence artificielle) pour rester compétitifs, mais aussi la gestion de crises multiples (énergétiques, géopolitiques, etc.) sous-tendues par le bouleversement climatique et la raréfaction des ressources qu'il induit.

PROSPECTIVE: D'ICI 2040, LES MODÈLES DE PRODUCTION COMBINERONT INNOVATION ÉCONO-MIQUE ET ADAPTATION ÉCOLOGIQUE.

En 2040, les modèles économiques territoriaux les plus compétitifs seront ceux qui se seront adaptés à la double exigence économique et écologique. Du fait d'attentes sociétales qui évoluent, d'effets de crises ou de mutation de secteurs, les grandes filières économiques du département en perçoivent déjà quelques dimensions. Pour en citer quelques-unes :

- ▶ Les acteurs du secteur pharmaceutique, anticipent à la fois une rétractation géographique des systèmes de production et de consommation (de l'échelle mondiale à l'échelle continentale) et le besoin d'investir la maitrise de nouvelles techniques de production autour du biomédicament.
- ➤ Concurrencée par le marché chinois, la filière cosmétique sait qu'elle devra davantage intégrer demain dans ses processus la «chimie verte» (visant à terme à supprimer l'utilisation de produits issus de la pétrochimie et à favoriser l'usage d'ingrédients d'origine végétale) pour réduire ses dépendances extérieures et satisfaire de nouvelles exigences écologiques et sociétales, bien qu'elle soit aujourd'hui encore très coûteuse.
- ▶ Les agricultures euréliennes (céréalière, maraichère, bovine) devront composer avec un marché toujours plus exigeant quant à l'équilibre qualité-quantité-prix : certains exploitants y répondent par un saut technologique vers l'agro-précision, d'autres par davantage de proximité (circuits-courts), etc. Mais c'est par les effets du changement climatique qu'elles seront percutées encore davantage, les cultures euréliennes devant s'adapter à des situations de stress hydriques plus fréquentes, à une plus grande attention collective aux fonctions écologiques des sols et à des chaleurs conduisant à adapter à terme

le type de cultures. Demain, la Beauce exportera-t-elle des céréales d'origine tropicale comme le sorgho et le millet ?



LE CHOIX STRATÉGIQUE : COORDONNER LES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES POUR MAINTENIR DEMAIN UNE EURE-ET-LOIR PRODUCTIVE ET ATTRACTIVE

Face à ces évolutions, les acteurs économiques euréliens sont évidemment en première ligne. Mais l'action publique territoriale a également un rôle majeur à jouer pour créer les conditions favorables à cette transition économico-écologique des activités : en s'organisant pour éviter les situations de pénuries (énergétiques ou en eau), en encourageant les activités qui souhaiteront évoluer vers cette transition, en facilitant les rencontres entre acteurs, en faisant la promotion d'une culture territoriale productive et écologiquement responsable... L'attractivité de l'Eure-et-Loir passe aussi par là.

Si tous les échelons de collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour contribuer à cet environnement territorial favorable, **le Département d'Eure-et-Loir affirme le sien dans la coordination à l'échelle départementale d'initiatives publiques et privées en faveur de cette transition,** à même de préserver demain encore des activités agricoles et industrielles, créatrices de richesses pour toutes les parties du département et contributrices à la souveraineté nationale.

Les responsabilités que le Département entend endosser dans cette coordination, les orientations collectives qui leur donnent corps, ainsi que les chantiers départementaux pouvant les incarner (cf. chantier-cible n°5) sont détaillés ci-dessous.



Dans le détail





A. RESPONSABILITÉ N°4: GÉRER LA RARETÉ DES RESSOURCES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Comme tous les départements français, l'Eure-et-Loir est confronté à une raréfaction des ressources : réseau électrique national sous tension durant certaines périodes, nappes phréatiques insuffisamment rechargées, sols à préserver pour réussir l'adaptation climatique, etc.

Si cette raréfaction peut être à l'origine de conflits d'usage et d'un sentiment d'insécurité quant à la capacité des territoires à se développer demain (économiquement et territorialement), ses effets ne sont pas une fatalité. Des leviers permettant le bon usage des ressources existent à condition de trouver la bonne organisation collective : accélération de la production d'énergies renouvelables, meilleure protection et distribution de l'eau, attention portée aux sols pour prendre en compte les fonctions qu'ils jouent dans les opérations d'aménagement etc. Le Département entend, par la lecture territoriale que lui permet son échelle, contribuer à cette organisation pour permettre un accès équitable des ressources entre tous, et l'aménagement durable de l'Eure-et-Loir.

▶ En 2040, une nouvelle organisation collective de l'eau

L'eau viendra-t-elle à manquer en Eure-et-Loir en 2040 ? L'inquiétude est légitime face à la baisse du niveau des nappes qu'aggraveront des épisodes de sécheresse amenés à se multiplier d'ici là et à la dégradation qualitative de certaines d'entre elles ces dernières décennies. Quelle gouvernance mettre en place pour y répondre, par-delà les mesures curatives de court-terme (transferts d'eau) déjà à l'œuvre lors des situations d'urgence ? Certains chantiers nécessitent l'implication de tous les acteurs publics locaux : en premier lieu, le partage et la consolidation de données pour disposer d'états des lieux facilement actualisables, la mise en place d'actions de préservation sur et à proximité des aires d'alimentation et de captage, et le renouvellement des réseaux de distribution du département au rendement insuffisant (76% en moyenne), chantiers pour lesquels le Département prendra toute sa part, dans la facilitation et le financement.

Mais pour réussir, toutes ces initiatives de gestion collective de l'eau demandent à être fédérées. Ce mouvement est déjà en marche : du fait de leur regroupement à l'échelle intercommunale, le nombre de syndicats de gestion locaux passera de 200 à une vingtaine d'ici 2026. Dans cette lignée, une structure multi-compé-

tences d'échelle départementale pourrait voir le jour, d'une part pour faciliter la mutualisation suscitée par ces politiques, d'autre part pour organiser le bon usage territorial et sectoriel de la ressource lors des périodes de tension.

▶ En 2040, plus d'efficacité et de concertation dans l'usage des sols

En 2040, l'Eure-et-Loir et tous les départements français seront bien engagés dans une trajectoire vers le zéro artificialisation nette, décidée par le législateur et traduite spatialement par les régions et les territoires de SCoT. Une telle visée, si elle ne remet pas mécaniquement en cause les perspectives de développement de chacun, demande collectivement d'améliorer l'efficacité des opérations d'aménagement vis-à-vis des multiples fonctions des sols (pour pouvoir continuer à accueillir habitants et entreprises, y compris industrielles, en consommant moins de foncier), et le dialogue entre territoires quant à la réhabilitation de certaines grandes friches, qui se feront de plus en plus rares.

À l'interface entre la Région et le niveau local, le Département propose de déployer progressivement une politique foncière départementale qui, à court terme, mettra en place une plateforme d'informations et de données à l'usage des communes, intercommunalités et SCoT, puis, à moyen-long terme, se dotera de nouvelles capacités d'acquisition foncière publique et animera le dialogue interterritorial sur des sites d'intérêts départemental.

▶ En 2040, la recherche de la neutralité énergétique au service de l'activité et des Euréliens

En 2040, l'Eure-et-Loir aura considérablement augmenté sa production d'énergies renouvelables, dans la lignée des dernières exigences européennes et de l'objectif national de production que la France s'est fixé pour 2035 (250 à 300 térawatt-heures annuelles d'électricité renouvelable contre 120 aujourd'hui). L'attractivité du département est à ce prix, en particulier vis-à-vis des acteurs industriels qui font de la sécurité énergétique l'un des critères premiers de localisation. Une fois encore, cette marche supplémentaire ne sera franchie que par la mobilisation collective des acteurs euréliens, en particulier par la multiplication des projets locaux qu'ils mèneront en faveur de l'autoconsommation, du stockage de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables. Fixant un premier jalon en 2028 de production d'énergies renouvelables satisfaisant près de 80% des besoins

euréliens, le Département facilitera ces projets par son ingénierie et mobilisera ses propres équipements et sites fonciers pour augmenter les capacités énergétiques départementales. À moyen terme, pour ne pas limiter cette action collective à une série de projets isolés, le Conseil départemental jouera un rôle fédérateur auprès des différents partenaires, notamment entre les SEM d'énergie locales et pour structurer à l'échelle départementale la production et la vente d'énergies de certaines filières émergentes, comme l'hydrogène vert (cf. chantier cible n°6).

B. RESPONSABILITÉ N°5 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES MODÈLES INDUSTRIELS ET AGRICOLES AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

Le maintien du caractère industriel et agricole de l'Eure-et-Loir ne se fera qu'en opérant la transition économique et écologique de ces activités. Selon les filières, certains des termes de cette transition s'esquissent d'ores et déjà (cf. partie « La prospective »), ou apparaîtront plus clairement pour d'autres dans quelques années. L'important est que les acteurs économiques euréliens ne manquent pas le virage de cette adaptation pour conforter leur position d'excellence. Au-delà de son implication à coordonner la gestion des ressources à l'échelle départementale (cf. responsabilité n°4), le Département entend être aux côtés des acteurs économiques pour faciliter leur transition et contribuer à la création de richesses locales et nationales, en toute partie du territoire.

▶ En 2040, une agriculture au service de la souveraineté alimentaire et de la qualité des sols

L'Eure-et-Loir, hier « grenier à blé » de la France, demain contributeur majeur à la souveraineté alimentaire du pays ? Alors qu'on estime aujourd'hui à 20% la part des importations dans l'alimentation nationale, et à 10 millions d'hectares la surface hors de France contribuant à l'alimentation des Français (sur 26 millions au total), l'Eure-et-Loir, avec 75% de « surface agricole utile » dont 85% dédiés aux céréales et oléo-protéagineux (deuxième filière exportatrice nationale, et l'une des plus consommées nationalement), dispose de sérieux atouts.

Néanmoins, faire de cet objectif une réalité en 2040 suppose que plusieurs marches aient été franchies :

Dans le détail



- celle d'une réflexion et d'une adaptation au sujet de ses cultures céréalières - dont la pérennité est questionnée par la hausse des températures, l'entrée sur le marché mondial de nouveaux acteurs et une dépendance à des ressources phosphatées importées et non renouvelables;
- celle d'une poursuite de la diversification entamée depuis deux décennies (et du maintien de la diversité de taille d'exploitations qu'elle suppose), en particulier dans les productions de fruits et légumes, de viandes et de volailles où la France connait un déficit structurel de sa balance commerciale;
- celle enfin de la prise en compte d'une corrélation demain de plus en plus forte entre attractivité des cultures euréliennes et qualité des sols qui les nourrissent.

Il ne s'agit pas ici de nier la structure productive départementale et son rôle national, mais bien d'accroitre les efforts amorcés cette dernière décennie vis-à-vis de la vitalité des sols et de la pluralité de leurs fonctions.

▶ En 2040, une Eure-et-Loir au maillage économique choisi

Quelles activités productives feront la renommée de l'Eure-et-Loir en 2040 ? Sans doute quelques-unes des filières d'excellences actuelles (cosmétique et pharmacie en tête) et probablement d'autres. Si les atouts d'aujourd'hui resteront en effet encore valables demain (proximité à l'Île-de-France avec un coût foncier moindre, bonne desserte routière, infrastructures numériques etc.), les élus départementaux ont réaffirmé leur souhait de voir cette attractivité économique renforcée. Choisir pour 2040 un maillage économique équilibré, c'est a minima prendre en compte deux tendances : d'une part celui de l'hétérogénéité des valeurs foncières, risquant d'être encore accentuée dans le contexte du « zéro artificialisation nette », d'autres part celui des activités que les acteurs euréliens souhaitent collectivement accueillir dans les prochaines années, dans un contexte où les créations ou extensions de zones d'activités seront moins nombreuses. Ne pas les anticiper risquerait de renforcer la concurrence entre les territoires dans les droits à construire économique et à terme, de déséquilibrer la géographie économique du Département. Pour éviter de tels écueils, le Conseil départemental agira en faveur de toute médiation et dialogue entre les acteurs de la planification urbaine locale et le monde économique.

C. RESPONSABILITÉ N°6 : SATISFAIRE LES NOUVEAUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS

A l'échelle des entreprises et des actifs, la transition que l'Eure-et-Loir se fixe pour maintenir un tissu économique productif et créateur de richesses d'ici 2040 a plusieurs implications : être capable d'intégrer de nouveaux métiers dans les chaînes de valeurs, réussir à recruter et former les profils adéquats, répondre aux nouvelles valeurs professionnelles adoptées par un nombre croissant d'actifs (où le sens, le faire, et l'autonomie importent au moins autant que la rémunération). A une échelle plus collective, elle invite également à faire dialoguer les processus d'insertion économique en lien avec ces transformations sectorielles et les nouveaux besoins qu'elles font naître. Deux responsabilités sur lesquelles le Département se propose d'apporter une vigilance particulière.

▶ En 2040, le renouveau des métiers et des compétences productives

En 2040, nombreux sont les secteurs qui auront vu leur modèle de production se transformer, du fait d'innovations sectorielles et d'adaptation à la nouvelle donne climatique. Une étude de l'Institut pour le Futur de 2017 indiquait que 85% des emplois de 2030 n'existent pas encore (numérique, robotisation, intelligence artificielle...).

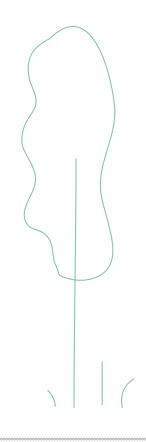
Si les entreprises de chaque secteur sont les plus à même de s'y préparer, le Conseil départemental contribuera à cette adaptation en facilitant les liens entre les acteurs euréliens de la formation et les secteurs professionnels afférents et en favorisant un environnement territorial adapté (en infrastructure numérique, routes et potentiel énergétique).

▶ En 2040, l'insertion économique au service de l'excellence

À quoi ressembleront en 2040 les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ? Cœur de compétence départementale, l'insertion économique eurélienne de demain sera d'abord plus proche des Euréliens. Avec 8 400 foyers bénéficiaires du RSA en 2022 soit environ 4,5% de la population départementale, l'Eure-et-Loir est en-dessous de la moyenne nationale (5,8%) mais connaît les mêmes difficultés que d'autres départements : des situations nombreuses de non-recours (taux de non-recours estimé nationalement à 20%) qui aggravent des situations de pauvreté, ainsi qu'une coordination entre les acteurs du social qui ralentit parfois

l'instruction des dossiers. Ce dernier aspect est en cours d'ajustement pour permettre une prise en charge rapide de l'usager dès l'ouverture de droit.

Demain, les mises en relation entre demandeurs d'emplois et recruteurs, dans la veine du dispositif actuel Boostemploi, seront toujours aussi précieuses (malgré la numérisation de certains processus) et élargiront leur focale au-delà des métiers en tension pour s'adapter aux nouveaux besoins que les transitions écologiques et sectorielles auront fait apparaître.



Les chantiers-cibles



5.ÊTRE GARANT DES RESSOURCES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

► La visée stratégique de ce chantier cible

La préservation des ressources en eau, énergétiques et foncières est la condition nécessaire au développement futur de l'Eure-et-Loir.

Dans chacun de ces secteurs, le Département souhaite agir et être garant de leur disponibilité en Eure-et-Loir d'ici 2040.

► Le rôle du Département

- **Sur l'eau**: la mutualisation d'investissements à l'échelle départementale et la perspective d'une nouvelle coordination entre les acteurs de l'eau à l'échelle départementale ;
- Sur l'énergie : la coopération accrue entre les syndicats mixte d'énergie ;
- **Sur le foncier :** une meilleure information sur les ressources foncières du Département et une collaboration future avec un établissement public foncier pour permettre des acquisitions foncières.

► Les acteurs à associer

L'ensemble des partenaires économiques et institutionnels locaux du Département : chambres consulaires, collectivités, les acteurs économiques, les syndicats mixtes d'énergie.

► Le(s) public(s) visé(s)

- Sur l'eau : les structures compétentes qui œuvrent à la gestion de l'eau sur le territoire, les agriculteurs, les industries ;
- Sur l'énergie : les habitants, les opérateurs locaux de l'énergie ;
- Sur le foncier : les communes et intercommunalités.

▶ Les étapes à court terme - d'ici 2028

- Sur l'eau : poursuivre les études sur la nappe de la Craie pour mieux maîtriser la ressource et le partage de son usage. Initier une réflexion pour la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance de l'eau ;
- Sur l'énergie : l'instauration d'un dialogue entre les différents opérateurs

énergétiques;

• Sur le foncier : la mise en place d'une plateforme sur l'état des ressources foncières départementales.

Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

- Sur l'eau : structurer un calendrier pour la mise en œuvre d'une structure départementale de gestion de l'eau ;
- **Sur l'énergie** : encourager l'investissement dans les filières qui présentent un fort potentiel de développement et de rendement pour le territoire ;
- **Sur le foncier** : la définition d'une stratégie foncière à l'échelle départementale, et la possibilité d'acquisitions foncières.

6. STRUCTURER LA FILIERE DE L'HYDROGENE VERT, ET LE DEVELOPPEMENT D'AUTRES ENERGIES RENOUVELABLES

► La visée stratégique de ce chantier cible

L'investissement technique et financier du Conseil départemental dans le développement des énergies renouvelables contribuera à une plus grande autonomie énergétique en Eure-et-Loir.

A côté d'un accompagnement des filières d'énergies renouvelables classiques (photovoltaïque, géothermie, etc.), le Département souhaite contribuer à la structuration d'une filière « hydrogène vert » avec un écosystème local.

► Le rôle du Département

 Le Département met à profit ses sites et ses liens avec les opérateurs et entreprises d'énergie pour développer des filières EnR - l'hydrogène vert en priorité.

▶ Les acteurs à associer

Les opérateurs, syndicats, SEM d'énergies locales, entreprises

► Le(s) public(s) visé(s)

Les acteurs de l'énergie.

▶ Les étapes à court terme - d'ici 2028

Engager des discussions avec les acteurs de l'énergie pour structurer la filière d'hydrogène vert eurélienne, définir les usages potentiels au sein du territoire, identifier les sites de production mobilisables, et les acteurs tiers à mobiliser.

▶ Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Orienter les échanges sur les modalités de mise en place des premiers sites de production d'hydrogène vert.







Les chantiers-cibles

7. DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION COMPLETE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE D'EXCELLENCE

▶ La visée stratégique de ce chantier cible

Alors que l'Eure-et-Loir est l'un des départements les plus agricoles de France, son offre de formations dans le secteur reste parcellaire. Celles en agroalimentaire sont même inexistantes.

Ce chantier cible souhaite y remédier en visant pour les apprenants des parcours de formations multiples (de l'enseignement professionnel à l'enseignement supérieur), permettant aux futurs agriculteurs de se projeter en Eure-et-Loir et d'encourager dans le département le développement d'activités de transformation agroalimentaire.

► Le rôle du Département

• Un rôle de leader et de coordinateur entre la pluralité des acteurs associés à la mise en place d'une nouvelle formation agricole et agroalimentaire.

▶ Les acteurs à associer

Les collectivités, les entreprises et exploitants agricoles, les ingénieurs agricoles, la Chambre d'agriculture, les lycées agricoles.



► Le(s) public(s) visé(s)

Les lycéens et étudiants tout comme les acteurs du monde agricole.

▶ Les étapes à court terme - d'ici 2028

Engager une réflexion sur les conditions de mise en œuvre d'une formation complète agricole et agroalimentaire en Eure-et-Loir, en commençant par : identifier les partenaires de formation potentiels, définir le statut de cette formation, dessiner les contours d'un programme d'enseignement, définir les formes de partenariat avec les acteurs locaux du secteur agricole.

Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Consolider et animer le réseau d'acteurs en charge de cette nouvelle formation et en assurer l'évolutivité selon les avancées techniques et technologiques du secteur agricole.





